

APPEL DU 25 MARS 2010

Nous, parents et amis d'Éléonore, atteinte de trisomie 21,



Nous demandons la reconnaissance de la dignité de toutes les personnes atteintes de trisomie 21 et le respect de leurs droits.

Nous refusons que nos enfants et nos proches atteints de trisomie 21 fassent l'objet de discrimination ou que leur maladie soit stigmatisée.

La proposition du Conseil Consultatif National d'Éthique, reprise par le rapporteur de la mission parlementaire, Jean Leonetti, d'élargir la détection de la trisomie 21 dans le cadre du DPI nous a consternés. Des alternatives existent : l'accueil de ces personnes, l'information sur leur maladie et aussi la recherche sur des traitements qui peuvent améliorer leur vie quotidienne.

Nous refusons la double peine dont sont victimes nos enfants : la stigmatisation de la maladie et l'absence d'aide publique pour la recherche.

Nos enfants ont droit au bonheur !

Aujourd'hui, 25 mars 2010, nous lançons un appel solennel :

À tous ceux qui disent oui à la recherche plutôt qu'à la discrimination ou la stigmatisation :

Rejoignez le **Collectif les Amis d'Éléonore** et écrivez personnellement

- à Monsieur le Député Jean LEONETTI,
- aux Députés et aux Sénateurs,
- au Président de la République, Monsieur SARKOZY,
- au Premier Ministre, Monsieur François FILLON,
- au Ministre de la Santé et au Ministre de la Recherche,

pour demander avec nous :

1- de financer la recherche d'un traitement de la trisomie 21,

2- de ne pas inscrire la détection de la trisomie 21, lors d'un DPI, dans le projet de loi relative aux révisions des lois de bioéthique.

Comme les citoyens des Etats généraux de la Bioéthique,

« Nous rappelons que la solution au handicap passe exclusivement par la recherche sur les maladies et non par l'élimination ».

Contact : Emmanuel Laloux

www.lesamisdeleonore.com

email : collectif@lesamisdeleonore.com